



## Frais de notaire sur liquidation de communauté

Par **christ83**, le **02/06/2016** à **10:55**

Bonjour.

divorcée depuis 1991. j'ai prit en charge les 20ans de crédit dès 1988 et j'y réside toujours .Malgré un dernier jugement ordonnant la liquidation de communauté, rien n'a été fait. A ce jour, mon ex mari à dit au notaire qu'il est hors de question qu'il paie quoi que ce soit sur cette liquidation. Ces frais ne doivent ils pas être payés par les deux parties?

j'ai l'argent pour payer ma part mais pas plus .

Ne serait ce pas au notaire de se charger de récupérer la somme incombant à mon ex mari? du coup, le notaire ne veut pas faire cette liquidation.

merci pour vos lumières.

Cordialement